



Assurance auto , risques d'être résilié si je déclare me dernier sinistre

Par **sapore**, le **06/11/2024** à **06:55**

Bonjour, Je viens d'avoir un sinistre non responsable et mon agent d'assurance me conseille de ne pas le déclarer.

Je vous explique pourquoi.

Ces 24 derniers mois j'ai eu 2 sinistres un responsable , l'autre pas . Suite à ces sinistres mon assureur a déjà augemnté la franchise qui est passée de 300 à 400€

Du coup , lorsque je suis aller déposer le constat du dernier accrochage à l'agence , l'agent m'a dit que j'étais sous "surveillance du siege" et que je risquais d'être résilié à la prochaine échéance même si je n'étais pas responsable pour ce sinistre(le 1er janvier 2026 car il est trop tard pour être résilié le 1er janvier 2025, l'assureur doit respecter un délais de 2 mois et la lettre aurait déjà du me parvenir avant la fin Octobre)

D'après vous quelle serait la meilleure solution ? Je ne sais pas quoi faire , il me reste 4 jours pour déposer le constat si je veux que mon assureur intervienne. J'ai appelé le conducteur adverse pour lui expliquer la situation, ca l'arrange de ne pas déclarer le sinistre . Je lui ai proposé de participer au frais de remise en état de mon vehicule , il n'a pas encore répondu...

D'avance merci pour vos réponses

Par **Henriri**, le **06/11/2024** à **07:07**

Hello !

Vos dégâts sont-ils conséquents ? Avez-vous un devis (même approximatif) pour leur réparation ?

A+

Par **sapore**, le **06/11/2024** à **07:29**

Bonjour , c'est arrivé hier après midi et je n'ai pas encore eu la possibilité de faire établir un devis. Les dégâts sont moindres , l'aile avant droite est surtout griffée mais pas enfoncée , juste un petit éclat mais surtout des griffes . C'est un Scenic, les ailes avant sont en matière synthétique , heureusement car si ça avait été de la tôle les dégâts seraient beaucoup plus importants. Merci beaucoup pour votre réponse !